

Ce plan est la propriété d'AGA [Arthur-Gential-Architecte] - Reproduction interdite sauf autorisation écrite

NOTICE POUR PC (Permis de Construire) ET PCMI (Permis de Construire de maison individuelle) - Art. R 431-8 du CCH

Adresse projet : 110 Rue de Pinon • 73700 Bourg Saint Maurice.
Section AR parcelle n° 28

- 1 – Etat initial du terrain et de ses abords :
- Situation du terrain : Le terrain de forme trapézoïdal s’étend de l’Est vers l’Ouest et présente une légère pente dans cet axe. Il est accessible depuis la Rue du Pinon au Nord-Est de la parcelle.
- Les constructions :
- Y a-t-il des constructions existantes sur la parcelle ? : Oui, le terrain accueille depuis le début des années 1980 la résidence Les Glières, un ensemble de bâtiments contigus composés de 314 logements. Cet ensemble de bâtiments, comportant jusqu’à 4 étages + combles, ont été construit conformément au permis de construire accordé le 15 Novembre 1982.
 - Y a-t-il des bâtiments proches ? : Le terrain est dans un environnement principalement résidentiel, moyennement dense, composé essentiellement de logements collectifs ainsi que de locaux commerciaux et industriels.
- La végétation existante : Le terrain présente de nombreuses zones arborées et arbustives aux abords des bâtiments. Les abords n’ayant pas été endommagés par l’incendie, les espaces végétalisés seront conservés tels quels.

- 2 – Insertion du projet et prise en compte du paysage environnant :
- Concernant le bâtiment à reconstruire :
- La construction a été victime d’un incendie le 18 Mai 2025 endommageant les bâtiments C2-D-E et F et détruisant ainsi plus de 90 logements. Le bâtiment C ayant été endommagé en partie seulement, la dénomination du bâtiment a été scindé en 2 numéros :
- C1** : partie du bâtiment C non impacté par le sinistre
C2 : partie du bâtiment C impacté par le sinistre
- L’incendie s’est déclaré au rez-de-chaussée et s’est propagé dans les étages.
Le projet prévoit la reconstruction à l’identique des bâtiments atteints par l’incendie.

- Nature des matériaux et coloris des constructions :
- Tous les matériaux seront identiques à ceux du bâtiment avant incendie et conformes au de construire d’origine.
- Organisation et composition :
- L’organisation du bâtiment restera strictement identique à celle du bâtiment existant avant incendie.
- Concernant les limites du terrain :
- Les abords n’ayant pas été endommagés, ils ne seront pas modifiés
- Espaces verts :
- Les abords n’ayant pas été endommagés, ils ne seront pas modifiés
- Stationnements :
- Les abords n’ayant pas été endommagés, ils ne seront pas modifiés
- Eaux pluviales :
- Non modifié
- Raccordements au réseau EDF :
- Non modifié.
- Assainissement + réseaux collectifs :
- Non modifié.



RECONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS APRÈS SINISTRE									
110 Rue de Pinon — 73700 Bourg Saint Maurice					22 rue Salomon Reinach				
SDC LES GLIERES 110 Rue de Pinon — 73700 Bourg Saint Maurice					69007 LYON				
PC.04		NOTICE DESCRIPTIVE			info@aga77.com 04 26 01 93 98				
DOSSIER N°2025-11-62		DESSIN /AG	APS	INDICE / A	21/01/2026	ECH - 1:1	www.aga77.com		
1	Couverture bac acier / Gris clair dito existant	5	Menuiseries extérieures bois / Teinte dito existant						
2	Couverture tavaillons bois / Teinte dito existant	6	Fenêtre de toit 78x98/ Teinte dito existant						
3	Enduit taloché / Ton pierre clair dito existant	7	Volets bois battants / Teinte dito existant						
4	Bardage bois / Brun noir dito existant	8	Garde-corps bois / Teinte dito existant						